n.° 226.

Nous soussigné Commissaire nomé, pour l'Examen
de cinq observations de chirurgie Envoyé ~~par~~
~~Mr. Rodes chirurgien accidental~~ a l'academie de chirurgie
par Mr. Rodes chirurgien ~~accidental~~ employé dans les
Hopitaux d'Italie — la 1re est une ~~fracture playe de~~ playe d'arme a feu situé a la tete avec fracture
d'une portion des deux tables, d'un des varietaux,
cette playe ayant été negligé pendant neuf a dix
jours, le blessé tomba entre les mains de Mr. Rodes
qui la dilata, ~~la playe~~, tira des portions d'os qu'il
trouva separé, et guerit le malade selon les regles
de la bonne chirurgie.

La seconde observation, un soldat + a la bataille de Parme ~~reçu~~ reçu un coup de
feu dont la balle fractura l'apophise orbitaire, et
resta cachée dans la fosse orbitaire, le malade n'ayant pû
etre pensé que le landemain, Mr. Rodes trouva les
bords de la playe gonflé, de façon qu'il ne pu decouvrir
le trajet de la balle, ~~que ce~~ il eut recours
a d'abondantes saignées, a des topiques relachands
qui des le 3 jours lui faciliterent le moyen de
sentir la ~~ba~~ lieu ou elle etoit ~~la balle~~ il la tira
adroitement et guerit le malade en fort peu
de temps.

La 3.e en un coup de sabre qui avoit fait une playe
depuis la partie superieure du temporal droit jusque
a la lèvre du coté oposé. le Nez se trouvant partagé
ainsi que la paupière superieure, Mr. Rodes fit

plusieurs points de suture, qui lui reussirent tres bien, et le malade queri promptement. quoy que les os eussent eté blessés.

La 4.e est un soudart qui lui fut amené a lopital de quartier, il avoit receu deux coups de sabre, l'un a la partie inferieure et interne de lavant bras un pouce au dessus du ligament annullaire, et qui coupoit toutes les tendons des doigts [sic ainsi quil sexprime] l'autre coup etoit a la main oposé, et separoit le pouce d'avec le carpe, de facon quil netoit retenu que par la peau; M.r Rodes dit quil remit le pouce dans sa situation quil tint assujeti ~~dans~~ par un bandage convenable, qu'il decouvri rarement la playe, et que le malade guerit dans peu de jours, il fit 3 points de ~~[illegible]~~ suture a lautre bras, ou il dit quil observa d'y prendre les tendons, nous croyons qu'il eut mieux fait ~~de~~ denemployer que la seule situation. cependant il assure que le malade est queri quelleconque autre incomodité que de la foiblesse dans cette main.

La 5.e est un depot gangreneux au scrotum, les deux testicules restoient a decouvert ~~[illegible]~~ le malade est tres bien queri.

Nous Loüons le zele de M.r Rodes pour la

Chirurgie, et lui rendons la justice qu'il
meritte et ce qu'il s'est comporté dans la pratique
qu'il nous rend conte ~~[illegible]~~ avec beaucoup
de Sagesse et de lumiere, cependant comme
les faits qu'il expose ~~[illegible]~~ sont fort ordinaire
dans la pratique, Nous croyons qu'aucune
de ces observations ne puisse trouver place parmi
~~[illegible]~~ nos memoires. a Paris ce [illegible] juin
1787. Denomont Jallet